

L'an deux mille vingt le 1^{er} octobre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 25 septembre 2020

PRESENTS : NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, A.GREIL, I.TICHON, G.LESPINGAL, ~~C.LABAYE~~, P.LARRIEU, JC.DUMONT, C.HOTIER, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE

ABSENTS EXCUSES : Catherine LABAYE



I – TRAVAUX EN COURS

- Travaux routiers

II – PERSONNEL COMMUNAL

- Postes de DGS et secrétaire de mairie
- Poste d'adjoint technique

III – ASSOCIATIONS/SALLES COMMUNALES

- COVID : nouvelles mesures

IV - QUESTION DIVERSES

- Délibération subventions sport pour 2 enfants
- Délibération droit de préemption
- Bilan stérilisation des chats



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal.

La demande formulée par mail de Marie Bousquet de retirer la ligne 3 du paragraphe 3 « lancé les travaux... » a été faite.

Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Marie BOUSQUET

TRAVAUX EN COURS

1. Travaux routiers

Le goudronnage des routes a été fait, les dos-d'âne ont été posés, il ne reste plus que la signalisation à faire à la Bourgade. L'arrêt de modification de l'agglomération reste à prendre également.

Les élus soulignent la problématique qu'il reste au Moine et la demande des riverains d'installer un dos d'âne.

PERSONNEL COMMUNAL

1. Postes de DGS et secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le conseil du recrutement d'une secrétaire de mairie à compter du 1^{er} novembre.

Le maire et les adjoints ont déjà rencontré cette personne qui est actuellement secrétaire de mairie sur deux petites communes.

2. Poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de l'adjoint technique depuis le 1^{er} octobre. Il n'envisage pas pour l'instant d'avoir recourt à un personnel de remplacement vu le temps pluvieux. Il fera le point avec l'agent encore en poste à la mi-octobre sur les travaux en cours et contactera T2000.

III - ASSOCIATIONS/SALLES COMMUNALES

1. COVID : Nouvelles mesures

Après la mise à jour du décret ministériel et suite aux dernières indications données par la Préfecture, Monsieur le Maire propose au conseil de fermer à nouveau les salles communales jusqu'au 5 novembre, dans l'attente des nouvelles mesures indiquées par la Préfète de la Gironde.

Les élus donnent leur accord à ces propositions.

IV - QUESTION DIVERSES

1. Délibération subventions sport pour 2 enfants

Délibération n° 20.10.01.01

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La subvention sera versée à la famille suivante pour l'activité Danse de l'association Courants d'Arts de Rauzan :

- Mme Hilda HABEGGER pour l'enfant Malou CHABRIER

La subvention sera versée à la famille suivante pour l'activité Badminton de Castillon la Bataille :

- M. Guillaume LESPINGAL pour l'enfant Benjamin LESPINGAL

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A LA MAJORITE

Donne son accord à cette participation, sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2020/2021.

2. Délibération droit de préemption urbain.

Délibération n° 20.10.01.02

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2013 ayant approuvé le PLU

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, et notamment le transfert de la compétence au profit de la CDC « *En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire* »,

Vu l'article L.211-2 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L.213-3 et R.213-1 et suivant du code de l'urbanisme,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux et l'installation du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, nécessite de définir si la délégation du droit de préemption urbain acté lors de la précédente mandature par la Communauté de Communes au profit des communes membres est reconduite, ou pas, tel que cela avait été décidé par délibération du 21 février 2019.

Considérant que les communes ont la possibilité de demander que cette compétence du droit de préemption urbain soit déléguée par la CDC au profit des communes membres pour leur laisser la possibilité d'exercer ce droit en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées par les communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2020 favorable au principe de déléguer cette compétence au profit des communes membres,

APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A LA MAJORITE

DECIDE de demander à la Communauté de Communes de déléguer son droit de préemption urbain au profit de la commune, au besoin après institution de ce droit, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées.

PRECISE que cette délégation est accordée sans condition autre que le respect des textes régissant l'exercice du droit de préemption urbain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Commission thématique de la CdC

Se sont proposés :

Développement économique

Claude NOMPEIX

Finances

Yohan GARCIA

Actions sociales

Catherine LABAYE

Accessibilité handicapés

Jean-Christophe BONHOURE

Petite enfance

Marie BOUSQUET

CISPD sécurité prévention délinquance

Catherine THOMAS

Environnement

Marie BOUSQUET

Culture

Jean-Christophe BONHOURE

Le conseil municipal donne son accord pour le choix de ces représentants

4. Bilan stérilisation chats

Mme BOUSQUET fait un bilan de la campagne de stérilisation des chats errants.

En 2018, il y avait eu 47 stérilisations.

En 2019, 8 males, 6 femelles et 5 chatons ont été pris en charge par l'ECOLE DU CHAT LIBRE.

La commune a demandé plusieurs reports de la fin de campagne, suite aux événements liés au COVID.

Un premier report a été accepté jusqu'au 31/03, puis un autre jusqu'au 31/07 et encore un autre jusqu'au 30/09.

Une nouvelle demande vient d'être faite jusqu'au 31/12/20.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude Nompeix lève la séance à 22h30

SIGNATURES : NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, A.GREH, LTICHON, G.LESPINGAL, P.LARRIEU, JC.DUMONT, C.HOTIER, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being very stylized and others more legible. The names correspond to the list of signatories provided in the text above.